

Ontario Women's Action Coalition/Coalition des femmes de l'Ontario

REPORT CARD -- ELECTION SPECIAL 1990

During the 1987 provincial election an ad hoc groups of women's organizations drew up the **Women's Equality Accord**, a list of specific, realistic demands we hoped the new Ontario Government would implement immediately upon taking office to improve greatly the lives of Ontario women. This document excerpts and summarizes commitments of the leaders of the three major provincial parties, along with a brief up-date on actions during the intervening legislative session, and sample questions to pose to candidates in this campaign. (Copies of the complete 1987 **Women's Equality Accord** are available from the Ontario Women's Action Coalition, c/o 1260 Bay Street, Toronto M5R 2P8; phone 416-324-8939.

Employment Equity

Our Proposal:

Mandatory employment equity for women, visible minorities, people with disabilities, and aboriginal people in the broader public and private sectors.

Their commitments:

Liberals: Begin with contract compliance in the public sector, then extend to private sector in stages; no dates, goals, or targets.

New Democrats: Support legislated targets and timetables in public and private sector, as set out in Private Member's Bill 172; and positive incentives such as allowances for transportation, child care, and improved training opportunities for all designated groups.

Conservatives: Would consider mandatory legislation only after voluntary efforts have proven unsuccessful.

Comments:

According to Statistics Canada, 60% of women and only 30% of men earned less than \$25,000 annually in 1988. In 1984, Judge Abella estimated that 50-80% of people with disabilities were unemployed or underemployed.

Question:

How will your party implement mandatory Employment Equity in the next legislative session?

Child Care

Our Proposal:

Government to assume 30% of actual costs of running child care programs; funding to non-profit programs only; freeze subsidies to commercial child care; advocate federal cost-sharing to non-profit sector only.

Their Commitments:

Liberals: Announced some funding for operational assistance to non-profit programs, but will extend it to commercial centres if the federal government agrees to cost-share.

New Democrats: Proposed direct funding of non-profit centres at \$8 a day (or about 30% of costs); no expansion of subsidized spaces in commercial sector; expect \$185 million total spending on child care, including 10,000 new subsidized spaces in the first year of a new government.

Conservatives: Support concept of a direct grant, to both commercial and non-profit sectors, but no specific commitments.

Comments:

Since 1985, child care spending has increased by 330%. In the last 2 terms of the Davis government, spending increased over 250%, when child care was not even a government priority. In 1990, child care spending accounts for much less than 1% of the provincial budget.

Question:

What action will your government take to ensure that child care becomes a public service, as promised by John Sweeney in June, 1987, and mandated in law, like health care, for all Ontario parents and children who need it)?

Reproductive Choice

Our Proposal:

Legalize and fund free-standing abortion clinics.

Their Commitments:

Liberals: Support a woman's right to choose; would ensure access within framework of existing legislation.

New Democrats: Support a woman's choice and development of independent women's health centres; believe abortion is a basic health care need to be funded like any other health care service.

Conservatives: Would not legalize free-standing clinics and support pre-1988 Criminal Code provisions.

Comments:

Whatever the final resolution of Bill C-43, access to services remains in provincial jurisdiction. Despite passage of the Independent Health Facilities Act, which could accommodate free-standing clinics, the issues of cost and geographic access remain.

Question:

What steps will your party take to make sure women have a real right to choice on abortion?

Pay Equity

Our Proposal:

Immediate proclamation of Bill 154; amend Bill 154 to ensure universal coverage for all women workers; provide pay equity adjustments for all private sector employers within 8 years of proclamation; protection for those in predominantly female occupations regardless of fixed gender predominance guidelines.

Their Commitments:

Liberals: Would proclaim Bill 154 as soon as possible; believe Bill 154, as is, would cover 87% of working women, and that universal coverage would have undue impact on very small firms; will empower the Pay Equity Commission to address solutions to needs of women in all-female establishments.

New Democrats: Support equal pay for work of equal value for all working women in Ontario; have fought for amendments to strengthen Bill 154 and speed up the process.

Conservatives: Support Bill 154 with amendments to simplify the bill and streamline the administrative process; concerned the bill will have a negative impact on employers.

Comments:

It is estimated that over 25% of women in the work force are still excluded from Pay Equity. The 1990 amendments to add proportional value comparisons have not yet passed, and would still exclude most of the lowest paid women (child care and home care workers, etc.) in all-female work places.

Question:

In 1988, women on average earned 65% of men's wages. What will your party do to ensure that all women are covered by the Pay Equity Act?

The Ontario Women's Action Coalition has prepared this issue guide to assist you in making sure our concerns are on the provincial election agenda across the province. Whether you are organizing your own regional forum on Women's Equality concerns, participating in all candidate meetings organized by others, or talking to candidates on your own doorstep, let them and the world know we really do expect better this time. Please let us know what kind of results you achieve.

To recognize both the political gains that have resulted from women's activism and the need for continued political education to counteract the misogyny and sexism that pervades our everyday life, the Ontario Women's Action Coalition has also designed and produced a small but distinctive button for the 1990 election campaign, with the slogan I SUPPORT THE WOMEN'S MOVEMENT. Ask your candidate and her/his campaign staff to wear and promote the button in her/his party. Please contact Anne Molgat, at 416-979-2319 (res.); 416-922-3246 (bus.); facsimile 416-921-9749, for your supply of buttons (\$1 each).

Coalition des femmes de l'Ontario/Ontario Women's Action Coalition

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES PROGRES ACCOMPLIS ÉLECTIONS DE 1990

Dans le cadre des élections provinciales de 1987, un accord sur l'égalité intitulé Women's Equality Accord, a été élaboré par un groupe représentants divers organismes féministes. Cet accord faisait état d'une liste de demandes précises et réalistes que nous souhaitons voir réaliser par le nouveau gouvernement de l'Ontario dès son entrée au pouvoir, afin d'améliorer grandement la vie des femmes de la province. Le présent document présente des extraits de cet accord et résume les engagements d'alors des chefs des trois grands partis politiques provinciaux. Les mesures adoptées depuis sont résumées pour chaque thème et des questions à poser aux candidats de la campagne de cette année sont présentées à titre de suggestions. (On peut se procurer une copie intégrale du Women's Equality Accord de 1987 en s'adressant à la Coalition des femmes de l'Ontario, à l'adresse suivante : 1260, rue Bay, Toronto (Ontario) M5R 2P8, ou en composant le (416) 324-8939.)

Équité en matière d'emploi

Notre proposition :

La mise sur pied d'un programme obligatoire d'équité en matière d'emploi pour les femmes, les minorités visibles, les personnes handicapées et les autochtones dans les secteurs public et privé.

Engagements des partis :

Parti libéral : Le parti commencerait par une obligation contractuelle dans le secteur public et graduellement étendrait cette obligation jusqu'au secteur privé; aucune date, but ou cible fixé.

Nouveau Parti Démocratique : Le parti appuie les cibles et échéanciers prescrits par la loi dans les secteurs public et privé, tels qu'énoncés dans le projet de loi d'initiative parlementaire 172; il offrirait également des mesures incitatives comme les allocations de transport, les services de garde d'enfants et des possibilités de formation améliorées pour tous les groupes cibles.

Parti conservateur : Le parti envisagerait d'avoir recours à la loi seulement si les programmes volontaires échouaient.

Commentaires :

Selon Statistiques Canada, 60 % des femmes et seulement 30 % des hommes ont gagné moins de 25 000 \$ en 1988. En 1984, le juge Abella estimait que de 50 à 80 % des personnes handicapées étaient sans emploi ou sous-employées.

Question : Comment votre parti appliquera-t-il les programmes obligatoires d'équité en matière d'emploi dans le cadre de la prochaine session législative?

Garde des enfants

Notre proposition :

Que le gouvernement absorbe 30 % des coûts réels d'exploitation des programmes de garde d'enfants; que seuls les programmes sans but lucratif soient financés; qu'un gel des subventions accordées aux services de garde à but lucratif soit imposé; qu'il recommande le partage des coûts avec le gouvernement fédéral pour le secteur à but non lucratif seulement.

Engagements des partis :

Parti libéral : Le parti a annoncé un certain financement pour aider à l'exploitation des programmes à but non lucratif, mais l'offrira aux garderies commerciales, pour autant que le gouvernement fédéral accepte de partager les coûts.

Nouveau Parti Démocratique : Le parti a proposé un financement direct des centres de garde sans but lucratif de l'ordre de 8 \$ par jour (environ 30 % des coûts); aucune expansion des places subventionnées dans le secteur commercial; il prévoit une dépense totalisant 185 millions de dollars pour la garde d'enfants, y compris 10 000 nouvelles places subventionnées pendant la première année au pouvoir.

Parti conservateur : Le parti appuie le concept des subventions directes, tant dans le secteur commercial que dans le secteur sans but lucratif, sans toutefois s'engager de façon précise.

Commentaires :

Depuis 1985, les coûts des services de garde d'enfants ont connu une augmentation de l'ordre de 330 %. Au cours des deux derniers mandats du gouvernement de M. Davis, les dépenses ont augmenté de 250 %, alors que la garde d'enfants n'étaient même par une priorité du gouvernement. En 1990, bien en-deçà de 1 % du budget de la province est consacré à la garde d'enfants.

Question : Quelles mesures votre gouvernement entend-il adopter pour faire en sorte que la garde d'enfants devienne un service public, comme promis par M. John Sweeney en juin 1987 et obligatoire comme, par exemple, les services de santé?

Choix en matière de reproduction

Notre proposition :

Légaliser et financer des cliniques d'avortement libres.

Engagements des partis :

Parti libéral : Le parti appuie le droit des femmes d'exercer un choix; il assurerait l'accès à l'avortement dans le cadre des lois actuelles.

Nouveau Parti Démocratique : Le parti soutient le droit des femmes de faire un choix et appuie le développement de centres de santé indépendants offrant aux femmes une gamme complète de services d'orthogénie; le parti croit que l'avortement est un service fondamental au même titre que tout autre service de santé.

Parti conservateur : Le parti ne légaliserait pas les cliniques d'avortement libres et appuie les provisions du Code criminel datant d'avant 1988.

Commentaires :

Quel que soit le résultat du projet de loi fédéral C-43, l'accès à des services d'avortement continuera de relever de chaque province. En dépit de l'adoption de l'Indépendant Health Facilities Act, qui pourrait permettre la mise sur pied de cliniques libres, les questions de coût et d'accès dans les régions demeurent non résolues.

Question : Quelles mesures votre parti prendra-t-il pour assurer aux femmes le droit d'exercer leur choix en matière d'avortement?

Équité salariale

Notre proposition :

Proclamer immédiatement le projet de loi 154; amender le projet de loi 154 afin de l'étendre à toutes les femmes sur le marché du travail; apporter les ajustements en matière d'équité salariale pour tous les employeurs du secteur privé dans les huit ans qui suivent la proclamation; protéger les personnes travaillant dans un secteur où prédominent les postes occupés par les femmes, peu importe les principes directeurs concernant la prédominance d'un sexe ou l'autre.

Commentaires des partis :

Parti libéral : Le parti proclamerait le projet de loi 154 le plus tôt possible; le parti se dit d'avis que le projet de loi 154 s'appliquerait à 87 % des femmes sur le marché du travail et que la généralisation du projet de loi aurait des conséquences sévères sur les très petites entreprises; le parti donnerait à une commission sur l'équité salariale les pouvoirs nécessaires pour trouver des solutions aux besoins des femmes dans les établissements dont le personnel est entièrement féminin.

Nouveau Parti Démocratique : Le parti est en faveur d'un salaire égale pour un travail de valeur égale pour toutes les femmes sur le marché du travail dans la province; le parti a lutté pour faire adopter des amendements visant à consolider le projet de loi 154 et à en accélérer le processus.

Parti conservateur : Le parti est en faveur du projet de loi 154, modifié par des amendements le simplifiant et facilitant le processus administratif; le parti se dit soucieux de l'impact négatif que le projet de loi pourrait avoir sur les employeurs.

Engagements des partis :

On estime que plus de 25 % des femmes sur le marché du travail sont exclues des programmes d'équité salariale. Les amendements de 1990 visant à faire adopter des comparaisons de valeur proportionnelle n'ont pas encore été adoptés et, même s'ils l'étaient, ces amendements n'aideraient en rien les femmes les plus mal payées (par exemple, les travailleuses de garderie et celles qui effectuent des travaux ménagers) travaillant dans les sphères exclusivement féminines.

Question : En 1988, le salaire moyen des femmes équivalait à 65 % du salaire des hommes. Que fera votre parti pour faire en sorte que toutes les femmes soient protégées par la Loi sur l'équité salariale?

La Coalition des femmes de l'Ontario a préparé le présent document pour vous aider à porter à l'ordre du jour électoral les questions qui nous touchent de près. Que vous organisiez votre propre tribune sur les questions touchant à l'égalité, que vous participiez à des réunions regroupant les candidat-e-s de tous les partis ou que vous ayez l'occasion de parler personnellement aux candidat-e-s, dites-leur bien que cette fois, nous attendons mieux. Faites-nous ensuite savoir quels résultats vous avez obtenus.

Dans le but, d'une part, de souligner les progrès accomplis que le plan politique grâce aux efforts des femmes et, d'autre part, la nécessité de poursuivre l'éducation politique du grand public afin de contrebalancer la misogynie et le sexisme présents dans notre vie de tous les jours, la Coalition des femmes de l'Ontario a conçu et produit un macaron qui ne passera pas inaperçu pendant la campagne de 1990. On y lit le slogan suivant : LE MOUVEMENT DES FEMMES, MOI JE L'APPUIE. Demandez à votre candidat-e et à ses aides de porter et de promouvoir le macaron au sein du parti. Veuillez contacter Anne Molgat au (416) 979-2319 (dom.), ou au (416) 922-3246 (bur.) ou encore par télécopieur au (416) 921-9749, pour vous procurer des macarons (1\$ chacun).